

Fiche signalétique

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit	: 4816101 21-0-21 SCT NPK Turf Fertilizer + micros
Synonyme	: Fertilizer blend
Nom commercial	: Non disponible.
Code	:
Utilisations	: Industrie de l'agriculture: Fertilisant.
Manufacturier	: Agrium Advanced Technologies, Inc. 10 Craig St. Brantford, ON N3R 7J1
Fournisseur	: Agrium Advanced Technologies, Inc. 10 mCraig St. Brantford, ON N3R 7J1
Date de validation	: Validé par Company le 4/16/2009.

En cas d'urgence : ***A TRADUIRE***

2. Identification des dangers

État physique	: Solide.
Odeur	: Non disponible.
Vue d'ensemble des urgences	: ATTENTION!

NOCIF EN CAS D'INGESTION. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX.

Nocif en cas d'ingestion. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux. Laver abondamment après usage.

Voies d'absorption	: Non disponible.
--------------------	-------------------

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation	: L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.
Ingestion	: Toxique en cas d'ingestion.
Peau	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Yeux	: Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques	: Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux.
Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Organes cibles	: Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le sang, reins, poumons, les voies respiratoires supérieures, peau, yeux, système nerveux central (SNC).

Signes/symptômes de surexposition

2 . Identification des dangers

Inhalation	: Aucune donnée spécifique.
Ingestion	: Aucune donnée spécifique.
Peau	: Aucune donnée spécifique.
Yeux	: Aucune donnée spécifique.
Conditions médicales aggravées par une surexposition	: Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

Voir Information toxicologique (section 11)

3 . Information sur les composants

Nom	Numéro CAS	%
urée	57-13-6	23.76 - 57.967
trioxyde de difer	1309-37-1	6.3 - 12.35
huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	5 - 10
oxyde de cuivre (I)	1317-39-1	1 - 6
oxyde de manganèse	1344-43-0	1 - 6
oxyde de zinc	1314-13-2	1 - 6
manganese sulfate, monohydrate	10034-96-5	1 - 5

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4 . Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Contact avec les yeux	: Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.
Contact avec la peau	: Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. En cas d'irritation, consulter un médecin. En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau.
Inhalation	: Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	: Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
Protection des sauveteurs	: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.
Note au médecin traitant	: En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

5 . Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

Moyens d'extinction

Utilisables : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Non utilisables : Aucun connu.

Dangers spéciaux en cas d'exposition : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Produit de décomposition thermique dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
oxydes de soufre
oxyde/oxydes de métal

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Remarque spéciale sur les risques d'incendie : Non disponible.

Remarque spéciale sur les risques d'explosion : Non disponible.

6 . Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)

Méthodes de nettoyage

Petit déversement : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations par l'amont. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Manutention : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu

7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Entreposage : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Canada

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 hours)			LECT (15 mins)			Ceiling			Notations
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	
oxyde de zinc	US ACGIH 1/2008	-	2	-	-	10	-	-	-	-	[a]
	AB 6/2008	-	10	-	-	-	-	-	-	-	[b]
	BC 6/2008	-	5	-	-	10	-	-	-	-	[c]
	ON 6/2008	-	2	-	-	10	-	-	-	-	[d]
	QC 6/2008	-	2	-	-	10	-	-	-	-	[e]
oxyde de manganèse, as Mn	US ACGIH 1/2008	-	0.2	-	-	-	-	-	-	-	[f]
	AB 6/2008	-	1	-	-	-	-	-	-	-	[f]
	BC 6/2008	-	0.2	-	-	-	-	-	-	-	[f]
oxyde de manganèse, as manganese	ON 6/2008	-	0.2	-	-	-	-	-	-	-	[f]
	QC 6/2008	-	5	-	-	-	-	-	-	-	[f]
oxyde de manganèse, en Mn manganese sulfate, monohydrate, as Mn	US ACGIH 1/2008	-	0.2	-	-	-	-	-	-	-	[f]
	AB 6/2008	-	1	-	-	-	-	-	-	-	[f]
	BC 6/2008	-	0.2	-	-	-	-	-	-	-	[f]
manganese sulfate, monohydrate, as manganese	ON 6/2008	-	0.2	-	-	-	-	-	-	-	[f]
	QC 6/2008	-	5	-	-	-	-	-	-	-	[f]
trioxyde de difer	US ACGIH 1/2008	-	5	-	-	-	-	-	-	-	[g]
	AB 6/2008	-	5	-	-	-	-	-	-	-	[h]
trioxyde de difer, as Fe	BC 6/2008	-	10	-	-	-	-	-	-	-	[a]
		-	5	-	-	10	-	-	-	-	[b]
		-	3	-	-	-	-	-	-	-	[i]
		-	10	-	-	-	-	-	-	-	[j]
		-	5	-	-	-	-	-	-	-	[d]
trioxyde de difer	ON 6/2008	-	5	-	-	-	-	-	-	-	[k]
		-	10	-	-	-	-	-	-	-	[l]
trioxyde de difer, en Fe	QC 6/2008	-	5	-	-	-	-	-	-	-	[k]
	US AIHA 1/2008	-	10	-	-	-	-	-	-	-	[l]
urée	US AIHA 1/2008	-	10	-	-	-	-	-	-	-	[l]
huile minérale blanche (pétrole)	US ACGIH	-	5	-	-	-	-	-	-	-	[l]

Forme: [a]Dust [b]Fume [c]Respirable [d]The notation "respirable" following the name of an agent in this Schedule means that size fraction of the airborne particulate deposited in the gas-exchange region of the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH) particle size-selective criteria; and (b) has the cut point of 4 microns at 50 per cent collective efficiency. [e]Fumées [f]La poussière totale. [g]Fraction alvéolaire [h]Dust and fumes [i]Respirable dust [j]Total dust [k]total dust [l]fumées et poussières

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un examen des personnes et de l'atmosphère sur le lieu de travail ou d'effectuer un contrôle biologique pour déterminer l'efficacité de la ventilation, définir d'autres mesures de contrôle, et/ou statuer sur la nécessité d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.

8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Mesures techniques	: Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.
Mesures d'hygiène	: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
Protection individuelle	
Respiratoire	: Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
Mains	: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
Yeux	: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée ou aux poussières.
Peau	: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
Contrôle de l'action des agents d'environnement	: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.
Autre protection	: Non disponible.
Équipement de protection individuelle (Pictogrammes)	: Non disponible.

9 . Propriétés physico-chimiques

État physique	: Solide.
Point d'éclair	: Non disponible.
Température d'auto-inflammation	: Non disponible.
Limites d'inflammabilité	: Non disponible.
Couleur	: Non disponible.
Odeur	: Non disponible.
Goût	: Non disponible.
Poids moléculaire	: Non applicable.
Formule moléculaire	: Non applicable.
pH	: Non disponible.
Point d'ébullition/condensation	: Non disponible.
Point de fusion/congélation	: Non disponible.
Température critique	: Non disponible.

9 . Propriétés physico-chimiques

Densité relative	: Non disponible.
Pression de vapeur	: Non disponible.
Densité de vapeur	: Non disponible.
Volatilité	: Non disponible.
Seuil de l'odeur	: Non disponible.
Vitesse d'évaporation	: Non disponible.
COV	: Non disponible.
Viscosité	: Non disponible.
Ionicité (dans l'eau)	: Non disponible.
Propriétés de dispersibilité	: Non disponible.
Solubilité	: Non disponible.
Remarques physico-chimiques	: Non disponible.
Densité en vrac	: Non disponible.

10 . Stabilité du produit et réactivité

Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Polymérisation Dangereuse	: Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.
Conditions à éviter	: Aucune donnée spécifique.
Matières à éviter	: Aucune donnée spécifique.
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
Conditions de réactivité	: Non disponible. Non disponible.

11 . Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
oxyde de cuivre (I)	DL50 Orale	Rat	470 mg/kg	-
manganese sulfate, monohydrate	TDL0 Intra-veineux	Rat	4.5 mg/kg	-
urée	DL50 Intra-trachéal	Rat	567 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	8471 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité chronique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Non disponible.				

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Non disponible.					

Conclusion/Résumé : Non disponible.

11 . Informations toxicologiques

Sensibilisant

Nom du produit ou de l'ingrédient	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
Non disponible.			

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Non disponible.				

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
trioxyde de difer	A4	3	-	-	-	-
oxyde de zinc	A4	-	-	-	-	-

Mutagénicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Expérience	Résultat
Non disponible.			

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Non disponible.				

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit ou de l'ingrédient	Toxicité lors de la grossesse	Fertilité	Toxique pour le développement	Espèces	Dosage	Exposition
Non disponible.						

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Produits synergiques : Non disponible.

12 . Informations écotoxicologiques

Effets sur l'environnement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Espèces	Exposition
oxyde de zinc	-	Aiguë CL50 2246000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - Neonate - <24 heures	96 heures
	-	Aiguë CL50 24600 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - Neonate - <24 heures	48 heures
	-	Aiguë CE50 0.042 mg/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia similis - 6 à 24 heures	48 heures
	-	Aiguë CL50 0.075 mg/L Eau douce	Poisson - Zebra danio - Danio rerio	96 heures

12 . Informations écotoxicologiques

	-	Aiguë CL50 >173 ppb Eau de mer	Poisson - Sheepshead minnow - Cyprinodon variegatus - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling)	96 heures
urée	-	Aiguë CL50 66800 à 70500 ug/L Eau douce	Poisson - Rohu - Labeo rohita - Egg	96 heures
	-	Aiguë CL50 22500 ug/L	Poisson - Mozambique tilapia - Tilapia mossambica	96 heures
	-	Aiguë CL50 5000 ug/L Eau douce	Poisson - Giant gourami - Colisa fasciata - Fingerling	96 heures

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Biodégradabilité

Nom du produit ou de l'ingrédient
Non disponible.

Test

Résultat

Dosage

Inoculum

Conclusion/Résumé : Non disponible.

**Coefficient de partage n-
octanol/eau** : Non disponible.

Facteur de bioconcentration : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

**Toxicité des produits de
biodégradation** : Non disponible.

Effets nocifs divers : Aucun effet important ou danger critique connu.

13 . Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Répartition des déchets : Non disponible.

Classification RCRA : Non disponible.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14 . Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	-		-
Classification pour le TMD	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	-		-
Classement mexicain	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	-		-

GE* : Groupe d'emballage

15 . Informations réglementaires

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Indéterminé.

SIMDUT (Canada) : Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).

Listes canadiennes : **Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)**: Aucun des composants n'est répertorié.
ARET canadien: Aucun des composants n'est répertorié.
NPRI canadien: Les composants suivants sont répertoriés: Huile minérale blanche; Zinc; Manganèse; Cuivre; Manganèse
Substances désignées en Alberta: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances désignées dans l'Ontario: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances désignées au Québec: Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada : Un composant au moins n'est pas répertorié dans la DSL (Liste intérieure des substances), mais de tels composants figurent tous dans la NDSL (Liste extérieure des substances).

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Réglementation de l'Union Européenne

Symbole(s) de danger :



15 . Informations réglementaires

- Mentions de risque** : R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Phrases de sécurité** : S29- Ne pas jeter les résidus à l'égout.
S61- Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Réglementations Internationales

- Listes internationales** : **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Indéterminé.
Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Indéterminé.
Inventaire du Japon (ENCS): Indéterminé.
Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.
Inventaire de Corée (KECI): Indéterminé.
Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Indéterminé.
Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Indéterminé.
- Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit
- Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit
- Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

16 . Autres informations

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : NOCIF EN CAS D'INGESTION. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX.

Hazardous Material Information System (États-Unis) :

Santé	1
Inflammabilité	0
Risques physiques	0

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière. Les vêtements de protection suggérés pourraient ne pas assurer une protection suffisante. Consulter un spécialiste avant de toucher à ce produit.

- Autres considérations spéciales** : Non disponible.
- Références** : Non disponible.
- Date d'édition** : 4/16/2009.

16 . Autres informations

Version : 1

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.